



Communiqué de presse.

Il faut obliger le Gouvernement à prendre toutes les mesures de protection des salariés et des résidents des EHPAD.

L'UNSFO a décidé d'agir en Référé devant le Conseil d'Etat.

Face à l'hécatombe constatée dans les EHPAD, et la gestion de la crise par un gouvernement qui « navigue à vue », la Commission Exécutive de l'Union Nationale des Syndicats FORCE OUVRIERE de la Santé Privée a décidé de déposer, ce jour, un Référé Liberté devant le Conseil d'Etat.

Pour endiguer cette épidémie auprès des personnes les plus fragiles, et protéger l'ensemble des salariés des EHPAD, des mesures fortes doivent être prises.

L'UNSFO-SP demande au juge des référés du Conseil d'Etat d'enjoindre le Premier Ministre et le Ministre des solidarités et de la santé :

- à prendre les mesures réglementaires propres à assurer le dépistage systématique et régulier des résidents, personnels et intervenants au sein de tous les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées dépendantes, y compris lorsqu'ils sont asymptomatiques, et prendre les mesures propres à assurer leur dépistage, l'affectation prioritaire du matériel nécessaire ;
- à prendre les mesures réglementaires propres à assurer l'usage systématique et régulier du matériel de protection nécessaire par les résidents, personnels et intervenants au sein de tous les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes et prendre les mesures propres à assurer la production, l'affectation et la distribution des matériels de protection nécessaires ;
- à prendre les mesures réglementaires propres à assurer la production et la distribution aux EHPAD de matériels permettant une oxygénation à haut débit pour les résidents dont l'état ne nécessite pas une prise en charge dans un établissement hospitalier.

L'Union Nationale des Syndicats FORCE OUVRIERE de la Santé Privée qui a déjà, avec la Fédération des Services Publics et de Santé FO, déposé plainte contre X pour cette gestion de crise sanitaire calamiteuse, ne compte pas en rester là. Elle invite l'ensemble de ses syndicats à faire respecter la totalité des droits conformément au Code du Travail, aux Conventions Collectives Nationales, accords de Branche et aux accords d'entreprises. La situation exceptionnelle ne saurait constituer un moyen pour déréglementer les droits des salariés. Elle invite l'ensemble de ses militants à continuer à porter les revendications et à défendre les intérêts des personnels !

NE METTONS PAS EN QUARANTAINE NOS REVENDICATIONS !

Paris le 07 avril 2020

Contact : Franck HOULGATTE

Secrétaire Général

06.12.25.94.25

Union Nationale des Syndicats FORCE OUVRIERE de la Santé Privée

153-155, rue de Rome—75017 PARIS

Téléphone : 01 44 01 06 10 - Adresses e-mail : secretariat@unsfo.org

Site internet : <http://www.unsfo.org/>